



Regroupement familiale contrat de travail mentionner célibataire

Par **myriam31**, le **02/08/2011** à **13:27**

Bonjour,rnrnrn je souhaite faire une demande de regroupement familiale mais sur mon contrat de travail il est mentionner célibataire cela peut il me poser des problèmes auprès de mon employeur ou pour ma demande de regroupement familiale?rnrnDe plus sur mon avis d'imposition je suis également stipulé en tant que célibatairernen effet je pensé qu'il n'était pas nécessaire de me déclarer en tant que marié étant donné que mon conjoint vit toujours à l'étranger.rnrnrnmerci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **02/08/2011** à **16:45**

bjr,rncomme vous vous êtes déclaré célibataire et sans enfant il sera difficile de demander le regroupement familial qui est réservé au conjoint (marié) majeur et aux enfants mineurs.
rncomme vous avez menti sur vos déclarations précédentes, l'administration pourra considéré que vous mentez en déclarant une famille.rncdt

Par **myriam31**, le **02/08/2011** à **22:44**

je ne sait pas si vous avez bien lu mon message:rnrnje n'est pas menti pour avoir le bénéfice de quelque chose au contraire le déclarer m'aurait permis d'avoir des réductions d' impôts et concernant mon travail ca n'aurait absolument rien changer dans mes compétences.rnrnDe plus j'ai fait une demande de naturalisation avant mon mariage que j'ai ensuite transmis a la

préfecture pour signaler mon changement de situation.rnrnrnje n'est pas signalé mon mariage puisque mon mari réside toujours a l'étranger.mon objectif n'était pas de cacher quoique ce soit je ne pense pas être la seule a faire des erreurs.

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **23:04**

[citation]De plus j'ai fait une demande de naturalisation avant mon mariage que j'ai ensuite transmis a la préfecture pour signaler mon changement de situation. [/citation] et vous êtes sure que la préfecture l'a prise en compte ?

Par **myriam31**, le **03/08/2011** à **08:21**

oui parce que j'ai reçu un courrier pour me dire que ma demande de nationalité était mise en attente et que je doit leur envoyer le titre de séjour de mon mari dès qu'il sera sur le territoire français pour que je puisse être naturalisée